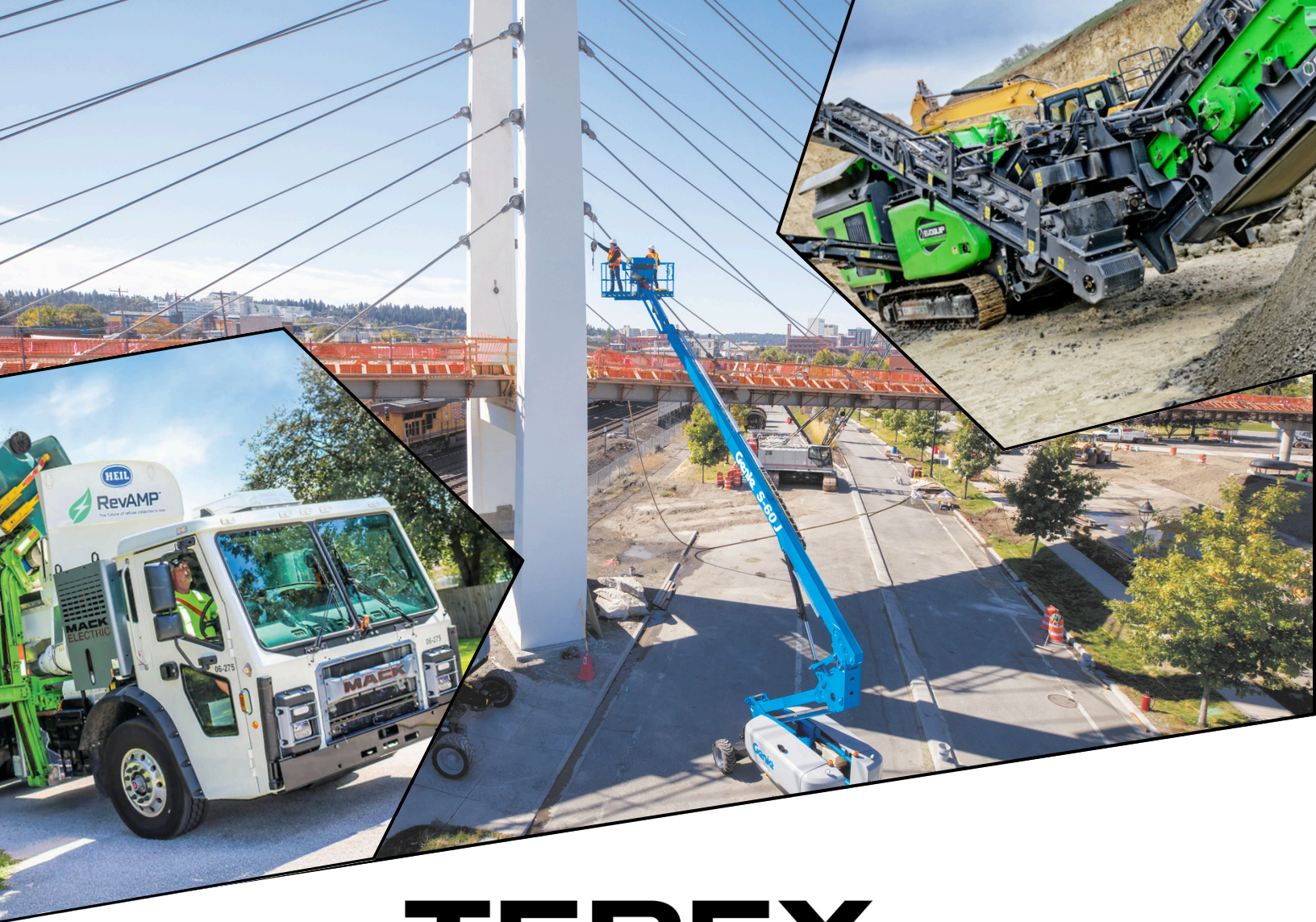




# TEREX®

## Code de conduite des fournisseurs

Nous nous engageons à agir en tant qu'entreprise éthique et respectueuse des lois.

Agir avec intégrité est essentiel à notre réussite en tant qu'organisation, et cela relève de la responsabilité partagée de tous ceux qui travaillent pour Terex ou qui la représentent. Un comportement éthique prime toujours sur les bénéfices, les ventes ou toute autre norme de réussite commerciale. Chez Terex, faire les choses correctement est notre priorité absolue, ce qui signifie non seulement agir en conformité avec les lois et réglementations, mais aussi avec nos valeurs Terex Way. Ce Code de conduite des fournisseurs reflète véritablement nos convictions et nos engagements en tant qu'entreprise éthique et respectueuse des lois.

**Simon Meester**  
**Président et chef de la direction de**  
**Terex Corporation**

# TABLE DES MATIÈRES



## Introduction

I : Objectif

II : Portée



## Normes d'éthique des affaires

I : Lutte contre la corruption

II : Concurrence loyale et antitrust

III : Publicité, ventes et marketing

IV : Cadeaux et divertissements

V : Conflits d'intérêts

VI : Fraude

VII : Sous-traitants

VII : Conformité commerciale

IX : Exactitude des registres commerciaux

X : Propriété intellectuelle et confidentialité

XI : Sécurité de l'information et confidentialité

XII : Demandes de données

XIII : Pratiques environnementales

XIV : Qualité et sécurité des produits

XV : Délit d'initié

XVI : Interactions politiques

XVII : Minéraux de conflit



## Normes du travail et des droits de l'homme

I : Engagement en matière de droits de l'homme

II : Travail forcé

III : Horaires de travail

IV : Salaires et avantages sociaux

V : Non-discrimination

VI : Lutte contre le harcèlement

VII : Pratiques en matière de santé et de sécurité

VIII : Alcool et drogues

IX : Liberté d'association

X : Mécanisme de signalement



## Infractions et ressources

I : Soulever des préoccupations

II : Audits et sanctions en cas de non-conformité

III : Ressources



# INTRODUCTION

## I : Portée

Le Code de conduite des fournisseurs de Terex (le « Code des fournisseurs ») s'applique à tous les fournisseurs (de niveau 1 et 2) de Terex Corporation et de ses filiales (collectivement « Terex » ou la « Société ») pour les transactions relatives à Terex. Dans le présent Code, le terme « Fournisseur » désigne toute entité fournissant des biens, des produits, du personnel, des logiciels ou des services à Terex. Les fournisseurs sont tenus de s'assurer que les fournisseurs de niveau 2 respectent les normes décrites dans le Code des fournisseurs. Veuillez noter que le présent Code des fournisseurs n'énonce pas l'intégralité des normes et directives applicables aux fournisseurs.

## II : Objectif

Le Code des fournisseurs définit les exigences de notre relation avec eux. Nous les choisissons objectivement, sur la base de critères tels que la sécurité, la qualité, la livraison, le coût total du service, la réputation et l'engagement envers des pratiques durables conformes à nos pratiques. Nos relations avec nos fournisseurs reposent sur des principes d'équité et de respect mutuel. Nous traitons nos affaires en toute indépendance et uniquement avec des fournisseurs qui partagent nos normes élevées de conduite éthique des affaires. Les fournisseurs doivent faire preuve d'un engagement indéfectible envers la santé et la sécurité de leurs travailleurs et se conformer au Code des fournisseurs. De plus, ils sont tenus de respecter les principes des cadres internationaux des droits de l'homme reconnus, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Terex exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment pleinement à toutes les lois et réglementations applicables. Lorsque le présent Code des fournisseurs fixe des normes plus strictes que celles prévues par la loi, Terex exige de ses fournisseurs qu'ils y adhèrent. Ce Code des fournisseurs complète, sans toutefois les remplacer, les contrats entre Terex et ses fournisseurs. Terex se réserve le droit de modifier ou de réviser le Code des fournisseurs à tout moment, avec ou sans préavis, sous réserve de la loi applicable.







# ÉTHIQUE ET NORMES DES AFFAIRES

**Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois, règles et réglementations en vigueur dans leur pays d'exploitation et agir avec intégrité dans la conduite de leurs affaires.**

## **I : Lutte contre la corruption**

Les fournisseurs ne doivent pas se livrer, directement ou indirectement, à des actes de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds, de fraude, de tromperie, de collusion, d'abus de pouvoir, de blanchiment d'argent ou à toute autre pratique de corruption, sous quelque forme que ce soit. Ils ne doivent pas offrir, autoriser ou recevoir de pots-de-vin, de commissions occultes ou tout autre paiement indu (y compris les paiements de facilitation) dans le but d'obtenir ou de conserver un contrat avec Terex, ou pour toute autre raison liée à l'activité de Terex. Les fournisseurs doivent se conformer pleinement à toutes les lois nationales et étrangères applicables interdisant la corruption.

## **II : Concurrence loyale et antitrust**

Les fournisseurs doivent opérer avec intégrité sur le marché et se faire concurrence en fonction des qualités de leurs produits ou services. Ils doivent faire preuve d'honnêteté, d'équité et respecter toutes les lois antitrust et de concurrence loyale en vigueur dans tous les pays où ils exercent leurs activités.

## **III : Publicité, ventes et marketing**

Terex attend de ses fournisseurs qu'ils respectent des normes commerciales équitables en matière de publicité, de ventes et de marketing. Les fournisseurs ne peuvent prétendre à une approbation de Terex, faire référence à Terex ou utiliser le nom ou les logos de Terex (ou ceux de ses filiales) sans l'autorisation écrite expresse préalable de la Société.

## **IV : Cadeaux et divertissements**

Les fournisseurs doivent se faire concurrence sur la base de la qualité de leurs produits et services, et non par le biais de cadeaux, de divertissements, d'hospitalité ou d'autres formes de courtoisie commerciale (collectivement appelés « Cadeaux ou Divertissements »). Les fournisseurs ne doivent pas encourager ni autoriser l'offre ou la réception de Cadeaux ou Divertissements au-delà d'une valeur raisonnable, et les cadeaux autres que ceux portant la marque de l'entreprise sont fortement déconseillés. Les cadeaux ou Divertissements destinés à obtenir des avantages commerciaux déloyaux et des espèces (ou équivalents d'espèces) sont toujours interdits. Les fournisseurs ne doivent jamais se placer, ni placer Terex, sous une obligation en acceptant ou en offrant des Cadeaux ou Divertissements de valeur. Avant d'offrir un Cadeau ou un Divertissement à un membre de l'équipe Terex, veuillez vérifier auprès de ce dernier que le règlement Terex autorise l'acceptation du Cadeau ou du Divertissement offert. En cas de doute, n'acceptez ni n'offrez de Cadeaux ou de Divertissements.



## **V : Conflits d'intérêts**

Les fournisseurs ne doivent se livrer à aucune activité susceptible de créer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu concernant leurs devoirs, intérêts et obligations envers Terex. Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque les intérêts ou les relations d'une personne sont susceptibles d'influencer les décisions commerciales prises au nom de Terex. Par exemple, un conflit peut survenir si un membre de l'équipe Terex a un intérêt personnel ou financier direct ou indirect chez un fournisseur. Le fournisseur doit signaler tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu à son contact chez Terex, qui contactera à son tour un membre de l'équipe Éthique et Conformité de Terex.

## **VI : Fraude**

Les fournisseurs ne doivent jamais chercher sciemment à obtenir un quelconque avantage, quel qu'il soit, en agissant frauduleusement, en se livrant à une tromperie, en faisant de fausses déclarations ou en permettant à quiconque de le faire. Cela inclut la fraude ou le vol envers Terex, un client ou un tiers, ainsi que toute autre forme de détournement de biens ou de tromperie.

## **VII : Sous-traitants**

Les fournisseurs doivent maintenir des contrôles adéquats sur leurs sous-traitants afin de garantir l'intégrité du produit ou du service fourni. Il est attendu d'eux qu'ils mettent en œuvre, au sein de leur chaîne d'approvisionnement, des attentes et des contrôles d'une rigueur similaire à celle du présent Code des fournisseurs.

## **VIII : Conformité commerciale**

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et restrictions commerciales applicables en matière d'importation, d'exportation, de sanctions et autres.

## **IX : Exactitude des registres commerciaux**

Les fournisseurs doivent enregistrer et divulguer avec précision les informations relatives à leurs activités commerciales, à leur situation financière et à leurs performances, conformément aux lois et réglementations en vigueur et aux meilleures pratiques. À la demande de Terex, cette dernière est en droit de vérifier ces registres et ceux-ci doivent lui être communiqués.



## **X : Propriété intellectuelle et confidentialité**

Les fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle de Terex et des tiers. Ils doivent protéger toutes les informations confidentielles et exclusives appartenant à Terex. Ils ne doivent jamais divulguer les informations confidentielles ou exclusives de Terex à des tiers, y compris à ses concurrents, directement ou indirectement, sans l'autorisation écrite d'un membre du service juridique de Terex. En cas de doute, les fournisseurs doivent considérer que les informations de Terex sont confidentielles et exclusives.

## **XI : Sécurité de l'information et confidentialité**

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et directives applicables en matière de protection des données. Terex respecte la vie privée de ses employés, intérimaires, sous-traitants, distributeurs, concessionnaires et clients et attend le même respect de ses fournisseurs. Ceux-ci doivent mettre en place des pratiques appropriées pour protéger les données contre toute divulgation non autorisée ou menace externe. Tout accès non autorisé, suspecté ou avéré, aux systèmes informatiques, réseaux ou informations de Terex doit être signalé sans délai au vice-président de la cybersécurité de Terex.

## **XII : Demandes de données**

Les fournisseurs doivent répondre de manière complète, précise et rapide à toutes les demandes d'informations et de données. Ces demandes concernent notamment les minéraux de conflit, l'environnement, la conformité des produits et les droits de l'homme.

## **XIII : Pratiques environnementales**

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de pratiques environnementales. Ils doivent obtenir, maintenir et tenir à jour tous les permis, licences et enregistrements environnementaux requis, et respecter toutes les exigences de déclaration et d'exploitation de ces permis.

Terex attend de ses fournisseurs qu'ils nous aident à atteindre nos objectifs environnementaux et qu'ils démontrent leur engagement en faveur d'une gestion environnementale responsable en utilisant une approche d'amélioration continue pour améliorer leurs performances environnementales et réduire leur empreinte carbone.



## XIV : Qualité et sécurité des produits

Les fournisseurs livrant des produits et des services doivent respecter les normes de sécurité et de qualité requises par Terex et les lois applicables.

## XV : Délit d'initié

Les fournisseurs et leurs employés ne peuvent ni acheter ni vendre de titres Terex s'ils détiennent ou ont connaissance d'informations importantes non publiques concernant Terex. Ces informations sont généralement inconnues ou inaccessibles au grand public et qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importantes pour décider d'acheter, de conserver ou de vendre un titre.

## XVI : Interactions politiques

Il est interdit aux fournisseurs de faire des représentations au nom de Terex auprès des fonctionnaires sans l'autorisation écrite préalable de l'équipe Éthique et Conformité de Terex. Ils doivent s'assurer que toutes leurs interactions et relations avec les fonctionnaires sont transparentes, professionnelles et conformes à toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'au Code des fournisseurs.

## XVII : Minéraux de conflit

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les règles de déclaration des minerais de conflit. Terex exige de ses fournisseurs :

- (i) Remplir en temps opportun l'évaluation annuelle de Terex sur les rapports sur les minéraux de conflit, de manière ponctuelle et précise, en identifiant les produits 3TG qu'ils vendent à Terex et la fonderie qui a fourni le matériau 3TG d'origine (les fournisseurs directs de Terex peuvent être amenés à exiger des fournisseurs successifs en amont qu'ils remplissent l'évaluation de Terex sur les rapports sur les minéraux de conflit jusqu'à ce que la fonderie soit identifiée) ;
- (ii) Coopérer avec Terex dans le cadre de toute diligence raisonnable que Terex choisit d'effectuer en ce qui concerne ses enquêtes sur le pays d'origine ; et
- (iii) Lorsque Terex le juge nécessaire, fournir une preuve raisonnable de la diligence raisonnable effectuée pour étayer la certification du pays d'origine fournie.

Pour plus d'informations sur les minéraux de conflit, veuillez consulter notre politique sur les minéraux de conflit et notre rapport annuel sur les minéraux de conflit, tous deux disponibles sur [Terex.com](http://Terex.com).



# NORMES DU TRAVAIL ET DES DROITS DE L'HOMME

**Les fournisseurs sont tenus de respecter toutes les normes générales relatives au lieu de travail et aux droits de l'homme et doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables.**

## **I : Engagement en faveur des droits de l'homme**

Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils s'engagent à protéger les droits humains et à mettre en œuvre des processus de diligence raisonnable axés sur les risques afin d'identifier et d'atténuer toute violation potentielle ou existante des droits humains. Les fournisseurs doivent répondre de manière complète, précise et rapide à toutes les demandes d'informations et de données relatives aux droits humains, y compris, mais sans s'y limiter, à l'évaluation annuelle des risques fournisseurs. Terex attend des fournisseurs présentant des risques en matière de droits humains qu'ils coopèrent et élaborent et mettent en œuvre proactivement des plans d'atténuation des risques.

## **II : Travail forcé**

Les fournisseurs ne peuvent pas utiliser ou tolérer le recours au travail des enfants ou à toute forme d'esclavage, de travail forcé ou obligatoire, y compris le travail pénitentiaire, le travail servile, le travail de traite et le travail sous contrat. Les fournisseurs garantissent qu'aucun travail forcé, travail sous contrat, travail pénitentiaire, travail des enfants, traite d'êtres humains ou autre violation des droits de l'homme n'a été utilisé, n'est utilisé ou ne sera utilisé dans leur propre entreprise et leurs chaînes d'approvisionnement, en relation avec les biens ou services fournis à Terex.

## **III : Horaires de travail**

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations nationales, fédérales, étatiques et locales applicables concernant les heures de travail, les périodes de pause et les heures supplémentaires.

## **IV : Salaires et avantages sociaux**

Les fournisseurs doivent rémunérer leurs employés conformément à toutes les lois applicables, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages sociaux obligatoires dans toute juridiction où ils exercent leurs activités. Terex encourage tous les fournisseurs à verser à leurs employés un salaire vital. Un salaire vital est le revenu minimum nécessaire pour qu'un travailleur puisse subvenir à ses besoins fondamentaux, notamment l'alimentation, le logement, les services à l'enfance et les soins de santé. Si le salaire minimum est inférieur au salaire vital du lieu où le fournisseur exerce ses activités, ce dernier doit verser le montant du salaire vital. Les montants du salaire vital pour plusieurs pays sont disponibles sur [globallivingwage.org](http://globallivingwage.org).





# NORMES DU TRAVAIL ET DES DROITS DE L'HOMME

## **V : Non-discrimination**

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois anti-discrimination en vigueur en matière d'emploi. De plus, ils ne se livreront ni ne toléreront aucun comportement discriminatoire à l'encontre de quiconque, quel qu'en soit le motif, notamment la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'état matrimonial, la situation familiale, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la religion, l'ascendance, l'origine nationale, le statut d'ancien combattant, l'appartenance syndicale, les opinions politiques, le handicap, l'âge ou toute autre catégorie protégée par la loi.

## **VI : Lutte contre le harcèlement**

Tous les travailleurs ont droit à un lieu de travail exempt de harcèlement et d'abus. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils interdisent toute forme de harcèlement, y compris, mais sans s'y limiter, le harcèlement physique, verbal, non verbal et sexuel.

## **VII : Pratiques de santé et de sécurité**

Les fournisseurs doivent s'engager à assurer la sécurité et la santé de leurs employés et se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'aux codes du secteur en vigueur. Ils doivent disposer d'un programme ou de mécanismes pour faire respecter et contrôler le respect des exigences en matière de santé et de sécurité.

## **VIII : Alcool et drogues**

Les employés des fournisseurs ne doivent pas travailler pour Terex ou pour son compte sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances susceptibles de compromettre leur capacité à travailler en toute sécurité. De plus, ils ne doivent pas posséder de drogues illicites ni de substances réglementées dans les locaux de Terex ou lorsqu'ils effectuent des transactions avec ou pour Terex.

## **IX : Liberté d'association**

Les fournisseurs doivent reconnaître, respecter et protéger les droits légaux des employés à s'associer librement et à négocier collectivement conformément aux lois et réglementations applicables et sans crainte de représailles.

## **X : Mécanisme de signalement**

Les fournisseurs doivent créer et maintenir un système de plainte anonyme permettant aux employés de signaler leurs problèmes sur le lieu de travail. Ils doivent également protéger la confidentialité des lanceurs d'alerte et interdire les représailles.



# VIOLATIONS ET RESSOURCES

## I : Exprimer des inquiétudes

Les fournisseurs doivent signaler toute préoccupation au directeur juridique de Terex, à l'équipe Éthique et Conformité de Terex ou via la ligne d'assistance confidentielle Terex (accessible sur [www.terex.com](http://www.terex.com) ou [www.ethicspoint.com](http://www.ethicspoint.com)). Les signalements peuvent être effectués par téléphone ou en ligne, 24h/24 et 7j/7, ou via le code QR ci-dessous.



## II : Audits et sanctions en cas de non-conformité

Terex exige des Fournisseurs qu'ils conservent une documentation attestant de leur conformité au Code des Fournisseurs et aux lois et réglementations applicables. Terex se réserve le droit de vérifier, par un audit, une inspection ou tout autre moyen, la conformité du Fournisseur au présent Code. Le refus d'autorisation d'audit peut entraîner des conséquences pouvant aller jusqu'à la résiliation des services ou du contrat du Fournisseur. Terex se réserve le droit de résilier, sans pénalité, tout contrat avec tout Fournisseur ne respectant pas le présent Code des Fournisseurs. Terex peut informer les Fournisseurs et leur donner la possibilité de remédier à la non-conformité, selon sa gravité.

## III : Ressources

Scott Posner, vice-président principal, conseiller juridique et secrétaire

[Scott.Posner@terex.com](mailto:Scott.Posner@terex.com)

L'équipe Éthique et Conformité de Terex

[TerexEthics&Compliance@terex.com](mailto:TerexEthics&Compliance@terex.com)

